

Activité 7 - Pratique des actes notariés en présence d'une entreprise

Compétences	Réaliser les formalités et rédiger des projets d'actes nécessaires à la vie juridique de l'entreprise. Prendre en compte le statut juridique de l'entreprise dans la conduite d'un dossier.
Tâches	Délimitation des savoirs en lien avec les indicateurs d'évaluation des compétences
A 3.7 T1- Identification de la structure juridique de l'entreprise (individuelle, sociétaire).	Le titulaire du BTS CJN ne sera pas un spécialiste du droit de l'entreprise mais devra cependant en avoir des notions éclairées, de manière à être capable de prendre en charge un dossier de création d'entreprise ou tout autre type de dossier traité en étude notariale dans lequel une des parties est une entreprise. Pour cela, il est nécessaire dans un premier temps que l'étudiant sache faire la distinction entre les deux formes d'exploitation d'une entreprise, entreprise individuelle / société, et qu'il en mesure les conséquences juridiques, en particulier concernant le risque patrimonial pour l'entrepreneur. L'enseignement doit montrer qu'il existe néanmoins des moyens légaux et conventionnels de protection (régime matrimonial de l'entrepreneur, forme juridique de l'entreprise, insaisissabilité de certains éléments patrimoniaux, patrimoine d'affectation ...). L'analyse d'une déclaration d'insaisissabilité peut permettre d'illustrer une mesure de protection.
A 3.7 T2- Réalisation des formalités liées à la vie d'une entreprise.	Dans un second temps, le contrat de société est étudié, en s'attachant aux éléments de fond (conditions de validité, règles générales) et de forme (clauses des statuts et formalités de création). L'enseignant fait alors utilement référence à la notion de contrat en lien avec le bloc de compétences 7 (Éléments fondamentaux du droit). Cet apprentissage est aussi mené en lien avec le bloc de compétences 1, notamment la tâche A1.3 (constitution du dossier, communication avec les partenaires, rédaction des écrits). L'étudiant va tout d'abord observer des statuts réels ou simplifiés mais déjà rédigés, avant de parvenir à déterminer, pour d'autres situations, quelles sont les clauses pertinentes à inclure dans des statuts à rédiger partiellement. Ainsi, seules les clauses usuelles sont à connaître, telles que : les mentions communes obligatoires (forme juridique de la société, durée, dénomination sociale, siège social et montant du capital social), apports des associés, répartition des parts sociales, répartition des bénéfices, modalités des prises de décisions, clause d'agrément.
A.3.7 T3- Détermination du représentant de la personne morale.	En revanche, l'étudiant doit être capable de procéder à l'intégralité des vérifications et démarches à entreprendre préalablement et postérieurement à la rédaction de statuts, de même que celles relatives à une évolution de la société modifiant les statuts (par exemple la modification du siège social). Il en est de même concernant le suivi d'un dossier de création d'une entreprise individuelle. Par conséquent, l'étudiant doit être en capacité d'entreprendre et justifier les prises d'information et vérifications liées aux personnes (associés et dirigeants) et aux apports, ainsi que les formalités de publicité légale et d'immatriculation.
A 3.7 T4 Analyse de l'étendue de ses pouvoirs.	Le traitement d'un dossier d'entreprise conduit à appliquer utilement les règles de taxation des actes étudiées dans l'activité 1 du bloc de compétences 1, en mettant en parallèle le contexte concurrentiel dans lequel il s'inscrit et la perception d'honoraires.

Tâches	Délimitation des savoirs en lien avec les indicateurs d'évaluation des compétences
<p>A 3.7 T5 - Identification des droits et obligations découlant des principaux actes et documents ayant trait à l'existence et à la vie d'une société</p>	<p>L'étude des formes juridiques de société est ensuite approfondie en s'intéressant aux spécificités des principales formes, en distinguant en préambule sociétés de personnes / sociétés de capitaux, sociétés commerciales / sociétés civiles. Il ne s'agit pas là d'une étude exhaustive des formes juridiques de société, l'objectif étant que l'étudiant ait une vision d'ensemble, qu'il connaisse les caractéristiques les plus marquantes des sociétés les plus courantes. Enfin, il est montré la nécessité de représentation d'une personne morale en cours de formation ou déjà existante pour l'engager valablement (en lien avec la capacité juridique vue dans le bloc 7). Pour cela, l'étudiant doit savoir procéder aux vérifications appropriées et en tirer les conséquences. C'est à travers cet impératif de vigilance qu'est abordée une présentation succincte des procédures collectives.</p>